

LES FORMATIONS A VENIR AU MOIS DE FEVRIER 2012

Réf : F12G1

LE STATUT FAMILIAL ET LA LOCATION D'UN BIEN

OBJECTIFS

Qui peut conserver le logement en cas de séparation, divorce, ou décès...? - Quel est le statut des colocataires ?
Cette formation sur le droit de la famille et le logement en location clarifie les effets des différents statuts possibles lors de ces multiples événements.

PROGRAMME RESUME

■ Rappel des différents régimes locatifs et statuts familiaux

I - STATUT DU LOGEMENT FAMILIAL : Situation des époux - Situation des concubins - Situation des partenaires pacsés

II - SORT DU LOGEMENT FAMILIAL EN CAS DE DIVORCE OU RUPTURE : Les époux - Les concubins - Les partenaires liés par un Pacs

III - SORT DU LOGEMENT FAMILIAL EN CAS DE DECES OU D'ABANDON : Les époux - Les concubins - Les partenaires liés par un Pacs - Les spécificités liées au logement HLM

DATE : 6 février 2012 de 9h30 à 17h30 - **LIEU** : ADIL 75 46 bis, Boulevard Edgar Quinet 75014 PARIS - **Métro** Edgar Quinet (ligne 6)

PRIX NET PAR PERSONNE : 400 € (dossier et déjeuner inclus)

Réf : F12Ac1

LE STATUT FAMILIAL ET L'ACHAT D'UN LOGEMENT

OBJECTIFS

La situation familiale des ménages revêt une grande importance lorsqu'ils souhaitent acquérir un bien immobilier.
Éléments indispensables à prendre en compte lors de la signature des différents contrats (offre de prêts, promesse de vente, acte de vente), les conséquences des différents statuts n'en sont pas moins importantes lors de la revente du bien ou lors de la séparation du couple.
La formation mettra en évidence les effets des différents statuts possibles selon ces multiples situations.

PROGRAMME RESUME

I - LE LOGEMENT DES EPOUX : Le sort du logement pendant la vie commune - Le sort du logement en cas de divorce - Le sort du logement en cas de décès d'un époux

II - LE LOGEMENT DES COUPLES NON MARIÉS : Le logement des concubins - Le logement des partenaires liés par un pacte civil de solidarité

DATE : 7 février 2012 de 9h30 à 17h30 - **LIEU** : ADIL 75 46 bis, Boulevard Edgar Quinet 75014 PARIS - **Métro** Edgar Quinet (ligne 6)

PRIX NET PAR PERSONNE : 400 € (dossier et déjeuner inclus)

Réf : F12T1

LA FISCALITE DU PARTICULIER

OBJECTIFS

Comprendre et détailler les implications de la fiscalité dans les différentes opérations liées au logement : location, achat, vente.

PROGRAMME RESUME

I - LA FISCALITE LIEE A L'ACHAT : A la charge de l'acquéreur - A la charge du vendeur

II - LA FISCALITE LIEE A L'OCCUPATION DU LOGEMENT : La taxe d'habitation - La taxe foncière - Les autres taxes (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe de balayage) - La taxe sur la vacance - La TVA réduite et les travaux

III - LA FISCALITE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR : Les revenus fonciers - Les BIC

DATE : 9 février 2012 de 9h30 à 17h30 - **LIEU** : ADIL 75 46 bis, Boulevard Edgar Quinet 75014 PARIS - **Métro** Edgar Quinet (ligne 6)

PRIX NET PAR PERSONNE : 400 € (dossier et déjeuner inclus)

Réf : F12T2

ACTION LOGEMENT : LES ORIENTATIONS DU 1%

OBJECTIFS

La loi « Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » du 25 mars 2009 réforme profondément le 1% logement. Du régime conventionnel au régime législatif et réglementaire, la définition des emplois a évolué.

PROGRAMME RESUME

I - LES ORGANISMES COLLECTEURS DE LA PARTICIPATION : La nécessité d'un agrément pour collecter - La réforme de l'UESL et de l'ANPEEC

II - LA FIN DU REGIME CONVENTIONNEL : Rappel de l'ancien dispositif - Le dispositif actuel

III - LES EMPLOIS ISSUS DU DECRET DU 22.06.2009 : Les emplois traditionnels de la participation en faveur des particuliers - Les nouveaux emplois du 1% en faveur des particuliers

IV - L'EMPLOI DES FONDS PAR LES PERSONNES MORALES : Les opérations d'accession à la propriété - Les opérations locatives - Les interventions en faveur des populations en difficulté - Les interventions au titre du renouvellement urbain

DATE : 10 février 2012 de 9h30 à 17h30 - **LIEU** : ADIL 75 46 bis, Boulevard Edgar Quinet 75014 PARIS - **Métro** Edgar Quinet (ligne 6)

PRIX NET PAR PERSONNE : 400 € (dossier et déjeuner inclus)